



MAIRIE DE MULSANNE

*B. Fiche le
24/9/11*

CM du 21 septembre 2011 - Compte rendu du maire

A l'ouverture de la séance le maire porte à la connaissance du conseil municipal les immeubles pour lesquels la commune a pris la décision de non préemption.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

Point 1 : Les procès verbaux des conseils municipaux tenus les 31 mai et 22 juin 2011 ont été approuvés. Ils sont consultables en mairie.

Point 2 : Le conseil municipal a pris acte de la décision de Monsieur le Préfet d'accepter la démission de Madame Isabelle RICHARD de son poste d'adjoint pour des raisons professionnelles. Madame RICHARD conserve son poste de conseillère municipale.

Point 3 : Le conseil a maintenu le nombre d'adjoints à 6, conformément à la délibération du 15 mars 2008.

Point 4 : Le poste déclaré vacant est celui du 6^{ème} adjoint.

Point 5 : Après vote à bulletin secret, Madame Martine CONTE a été élue 6^{ème} adjoint avec les attributions de la jeunesse et des sports

Point 6 : Le tableau des commissions a été modifié comme suit :

Urbanisme voirie : Monsieur Claude MAILLARD remplace Madame Carole FOUQUET

Affaires scolaires : Monsieur JC LALOUSE remplace Madame Martine CONTE

Monsieur Gilbert BONNETIER remplace Madame Carole FOUQUET

Monsieur Alain DESNOUES remplace Monsieur JC LALOUSE (s)

Affaires culturelles : Monsieur Gilbert BONNETIER remplace Monsieur Frank POUSSE

Jeunesse et sports : Madame Martine CONTE remplace Madame Isabelle RICHARD

Madame Nicole CHEVALLIER remplace Monsieur Alain DESNOUES

Accessibilité : Monsieur Gilbert BONNETIER remplace Madame Carole FOUQUET (s)

CTP : Monsieur Gilbert BONNETIER remplace madame Carole FOUQUET

Monsieur Claude MAILLARD remplace Madame Martine CONTE

Monsieur Patrick ROUSSEAU remplace Monsieur Claude MAILLARD (s)

Madame Martine CONTE remplace Madame Isabelle RICHARD (s)

Point 7 : Avis sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle les principes qui régissent l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme et en particulier le respect de la loi Solidarité Renouvellement Urbain. Il remercie les personnes qui se sont engagées dans la réflexion sur le PLU et rappelle la mobilisation importante des habitants. Le travail de qualité du commissaire enquêteur a été salué. Il passe ensuite la parole à Monsieur DESNOUES.

Celui-ci a présenté les modifications apportées au projet qui prennent en compte la réserve et les recommandations du commissaire enquêteur. Les modifications concernent principalement :

Le passage en zone NP du secteur de la Butte, de la Bretonnière, de la rue des Rossignols et des Bois. Le secteur de la Mardonnière passe lui en zone NE.

La modification de l'emplacement V2,

La suppression de l'emplacement réservé V4,

La modification de la limite de la zone UH au nord de la rue de la Paumerie,

La modification de la limite entre les zones NP et A au nord de la rue de la Paumerie.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet amendé.

Point 8 : L'avenant à la convention d'entretien des terrains de sports par le Vertidrain qui prévoit une augmentation du tarif de 3% pour l'année 2011 est approuvé par le conseil.

Point 9 : Le conseil approuve le montant de la redevance annuelle versée par le conseil général pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune. Le montant est fixé à 13465,60 € comme pour la période précédente.



Point 10 : Dans le but de mener une réflexion d'ensemble sur une gestion qualitative raisonnée des espaces verts publics un projet de convention sur 3 ans avec le CAUE est proposé à l'approbation du conseil. La contribution financière de la ville s'éleverait à 3000€ par an sur trois ans. Le conseil ne valide pas le passage de cette convention.

Point 11: Suite à la modification du parcellaire effectuée sur les tranches 2 et 4 du quartier de Bellevue, le conseil approuve la nouvelle dénomination des rues.

Point 12: Le maître d'œuvre PAYSAGE CONCEPT a réalisé septembre 2010 le constat de reprise des végétaux plantés dans la partie nord de la première tranche du quartier de Bellevue. Conformément au CCTP du marché il a assuré l'entretien durant une année. Les plans techniques des ouvrages nous ayant été remis le 2 septembre 2011, le conseil acte la prise en charge par la commune des espaces verts concernés à compter du 1 octobre 2011.

Point 13 : Le maire présente le rapport d'activité 2010 sur l'assainissement. Le conseil prend acte.

Point 14 : Le Maire présente le rapport d'activité 2010 sur l'élimination des déchets. Le conseil prend acte.

Point 15: Monsieur DESNOUES présente le rapport d'activité 2010 du SIDERM. Le conseil prend acte.

Ces trois rapports sont tenus à la disposition du public en mairie.

Point 16:Le conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne et les communes du bassin du Roule-Crottes.

Point 17: Le conseil valide la vente de l'immeuble sis 5 avenue François Mitterrand pour la somme net vendeur de 93500€.

Point 18 : La mise en place de bungalow pendant la durée des travaux au stade de la Houssière nécessite la dépose d'un permis de construire. Le Mans Métropole est d'accord pour mettre à disposition de la commune un architecte à titre gracieux. Le conseil donne un avis favorable pour signer la convention de mise à disposition.

Séance levée à 22h 45

Informations diverses :

Prochain Conseils Municipaux : le mercredi 28 septembre à 19h.
Le mercredi 9 novembre à 20h.

Le Maire,
Jean-Claude FERRÉ

